



Le Comité français de l'UICN appelle au renforcement de la lutte contre le trafic des espèces sauvages en France

Communiqué de presse – 17 décembre 2021

A l'occasion d'une opération de contrôle des douanes à l'arrivée des vols internationaux au terminal T2 de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, une délégation du Comité français de l'UICN a pu constater l'importance du trafic des espèces sauvages arrivant en France et appelle à une action renforcée pour le juguler.

Le trafic d'espèces sauvages figure parmi les principales menaces pour la biodiversité, affectant des milliers d'espaces animales et végétales classées dans la liste rouge mondiale des espèces menacées de l'UICN.

Il constitue aujourd'hui l'une des activités criminelles transnationales les plus lucratives au monde (représentant environ 20 milliards d'euros par an), souvent associé à d'autres activités illicites (blanchiment d'argent, corruption), et alimente parfois des groupes armés et des réseaux terroristes.

La France est concernée en premier lieu, représentant le pays de destination et de transit de nombreux vols internationaux notamment originaires de l'Afrique francophone. Cette année 2021, pour le seul terminal T2 de Roissy Charles de Gaulle, 36 tonnes de produits illégaux issus d'espèces sauvages ont été saisies, dont 17 tonnes d'espèces animales.

Ces saisies ne représentent qu'une infime partie des trafics, car seule une équipe de 20 douaniers contrôle les bagages d'un flux représentant 24 000 passagers par jour pour le seul terminal T2. La nature des espèces et leur provenance inquiètent également sur le plan sanitaire, avec le risque important d'importation et de développement de zoonoses.

La France accueillera le Comité permanent de la CITES à Lyon en mars 2022, où seront préparées les décisions de la prochaine COP CITES de novembre 2022 au Panama. Cette convention internationale, issue d'une recommandation de l'UICN, a pour objectif de réglementer le commerce international des espèces de faune et de flore menacées.

Cet enjeu majeur a fait l'objet de décisions adoptées lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en septembre dernier, à travers deux recommandations : l'une sur la lutte contre la criminalité organisée ayant un impact sur l'environnement, l'autre sur l'implication du secteur privé dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

Le gouvernement français et les compagnies aériennes doivent renforcer leurs actions pour lutter contre ce trafic comprenant les moyens des Douanes, l'information des voyageurs et les sanctions, ainsi que la limitation du poids des bagages. Le Comité français de l'UICN soutient aussi le développement de stations d'accueil des animaux saisis et mènera en 2022 avec le Groupe ADP (Paris Aéroports) une opération de sensibilisation sur le trafic des espèces sauvages.

www.uicn.fr

Contact Presse :

Emilie Dupouy, Chargée de communication
communication@uicn.fr / 06 37 78 90 14